



ARRÊTÉ N° 79/2024

Circulation alternée par panneaux Stationnement interdit Rue de la Violette Du 27 mai au 27 juin 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 22 mai 2024 de l'entreprise CONFORT et PATRIMOINE « Painfour »
35540 PLERGUER

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de couverture au n° 28 et 30 de la rue de la Violette, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue de la Violette du 27 mai 2024 au 27 juin 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Confort et Patrimoine.

Fait à QUÉVERT, le 22/05/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 25 mai 2024